

ENGAGEMENT FP2030 DE LA GUINEE

Nom du pays	Guinée
Adresse courriel de la personne-ressource	dfkaba@gmail.com
Date de soumission	Final

1. L'ÉNONCÉ DE VISION DE LA GUINEE POUR 2030

« D'ici 2030, une Guinée où toute la population, y compris les adolescents et les jeunes, soit en bonne santé et jouit d'un bien être socio-économique à travers un accès universel à des services de planification familiale abordables et de qualité »

2. OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT

OBJECTIFS PROGRAMMATIQUES

Objectif d'engagement 1	Augmentation du taux de prévalence contraceptive moderne (TPCM) chez les femmes y compris les adolescentes et jeunes.
Énoncé de l'objectif	Augmenter le TPCm chez toutes les femmes de 12,6% en 2020 (track20) à 18,52% en 2023 conformément au PANB, chez les adolescents (15 – 19 ans) de 8,3% en 2020 à 12,8% en 2023 et chez les jeunes (20 -24 ans) de 15,2% en 2020 à 19,7% 2023.
Calendrier	Début : Décembre 2021 : 447 531 nouvelles utilisatrices (NU) Fin : Décembre 2023 : 568 459 nouvelles utilisatrices (NU)
Justification	Dans la perspective de la couverture sanitaire universelle, la Guinée à

	<p>travers le Ministère de la santé en collaboration avec ses partenaires a élaboré le Plan national de développement sanitaire (PNDS 2015-2024) qui est l'instrument de mise en œuvre de la politique nationale de santé. La santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes figure au premier rang des priorités de ce plan.</p> <p>Cette volonté politique, réaffirmée au cours de ces deux dernières décennies, s'est traduite par la souscription aux engagements internationaux, l'adoption de textes législatifs et réglementaires ainsi que la mise en œuvre de documents cadres de référence en vue d'un accès universel aux services de santé.</p> <p>Malgré ses efforts fournis par le gouvernement en matière de santé de la reproduction (SR), les indicateurs de santé doivent être améliorés notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de mortalité maternelle à 550 pour 100 000 naissances vivantes (MICS 2016). - Les besoins non satisfaits en PF sont de 22% (EDS 2018) - Le taux de prévalence contraceptive moderne de 11% (EDS 2018) <p>Pour atteindre l'objectif du TPCm de 18,52 % d'ici 2023, on estime que le TPCm devra croître en moyenne de 2 % par an. Cette progression annuelle de 2 % a été sélectionnée dans le cadre d'une réunion consultative basée sur la réalité de la situation de la PF en Guinée, ainsi qu'en utilisant l'outil Track20.</p> <p>La cible de TPCm pour les femmes en âge de procréer a été examinée et sélectionnée dans le cadre d'une réunion consultative basée sur la réalité de la situation de la PF en Guinée, ainsi qu'en utilisant l'outil de planification familiale (FP) Goals en collaboration avec Track20.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • La création de la demande : <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de Sensibilisation ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des relais communautaire (RECO) et de la société civile. • L'offre et l'accès aux services : <ul style="list-style-type: none"> - Formation des prestataires des secteurs publics et privés; - Équipement des structures sanitaires des secteurs publics et privés; - Approvisionnement des structures sanitaires des secteurs publics et privés; - Mise à échelle des pratiques à haut impact (Planification familiale, PF en post-partum (PFPP), Pratique de l'auto injection du DMPA /SC, offre des services PF à base communautaire); - Coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités; - Renforcement du système national d'information sanitaire (SNIS) y compris la prise en compte des données du secteur privé; - Digitalisation des outils de gestion de données; - Intensification du plaidoyer et de l'utilisation des services gratuits en PF auprès des adolescents et des jeunes; - Intégration la PFPP dans tous les programmes de formation, de communication, de suivi de données; - Investissement dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement en augmentant la visibilité et l'utilisation des données, en accélérant le flux des produits, en professionnalisant la main-d'œuvre de la chaîne d'approvisionnement et en capitalisant sur les capacités du secteur privé.
--	---

Objectif d'engagement 2	Sécurisation des produits PF au niveau national.
Énoncé de l'objectif	Augmenter le nombre de formation sanitaire disposant de contraceptif de 83% en 2021 à 90% en 2023.

Calendrier	Début : D'octobre 2021 Fin : Décembre 2023
Justification	<p>Les résultats de l'évaluation en 2020 de la disponibilité des produits de santé de la reproduction dont les contraceptifs qui s'est déroulée dans un contexte de pandémie liée au coronavirus montrent qu'une grande majorité des points de prestation de services (95,76%), continue à offrir au minimum 5 méthodes de contraception moderne aux clients mais seulement 80,7% des structures de santé disposent de la gamme complète de contraceptifs.</p> <p>C'est pourquoi le Gouvernement Guinéen à travers le Ministère de la Santé et de l'hygiène publique a mis en place une nouvelle stratégie de distribution au dernier kilomètre pour améliorer la disponibilité des produits contraceptifs aux points de prestations de services.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coordination et de la gestion des produits contraceptifs; • Renforcement de capacité en gestion logistique des responsables des agences de la PCG SA, des Directions déconcentrées (DRS, DPS et CS); • Renforcement du système d'approvisionnement et de réapprovisionnement des produits contraceptifs ; • Mise en place d'un circuit interne de distribution pour assurer la disponibilité et l'accessibilité des produits PF aux 4 points de contacts clé dans les formations sanitaires.

Objectif d'engagement 3	Réduction des barrières financières sur l'accès des services planification Familiale (PF)
Énoncé de l'objectif	Rendre gratuit les services de planification Familiale dans toutes les formations sanitaires publiques du pays d'ici 2024.

<p>Calendrier</p>	<p>Calendrier : Octobre 2021- Décembre 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un processus de plaidoyer auprès du Ministère de la Santé (DNSFN) pour l'institutionnalisation de la gratuité des services de PF en Guinée (Janvier 2022); • Organisation d'un processus de plaidoyer auprès de, les Ministère des Finances, du Budget, l'assemblée Nationale pour rendre gratuit les services PF (MS) (Avril 2022); • Élaboration et validation de la politique de gratuité des services PF (Juillet 2022).
<p>Justification</p>	<p>En Guinée, les services PF ne sont pas gratuits et on note une surtarification pour les méthodes de longue durée d'action (MLDA), ce qui constitue une barrière à l'utilisation des services par les couches défavorisées;</p> <p>Par exemple les données de campagne PF en 2019 ont démontré qu'en une semaine le nombre de nouvelles utilisatrices étaient de 50 609 (hors condoms) dont la tranche d'âge de 10-19 représente 25% du total de ces utilisatrices alors que la cible annuelle attendue est 49 577, ce qui montre que la gratuité est un élément qui favorise l'utilisation des services PF.</p> <p>La gratuité des services de PF facilite l'accès aux services, réduit les grossesses précoces et non désirées et améliore les conditions de vie.</p>
<p>Stratégies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un processus de plaidoyer auprès du Ministère de la Santé (DNSFN); • Organisation d'un processus de plaidoyer auprès de l'assemblée Nationale, les Ministère des Finances, du Budget pour rendre gratuit les produits et services PF (MS); • Institutionnalisation de la gratuité des produits et services de PF en Guinée (Arrêté Ministériel ou une note circulaire); • Élaboration de la politique de gratuité des produits et services PF;

	<ul style="list-style-type: none"> • Dissémination de la politique de gratuité a tous les niveaux de la pyramide sanitaire; • Mise en place d'un cadre de suivi pour la mise en œuvre de la gratuité des produits et services PF en Guinée; • Évaluation périodique des données de services pour apprécier l'évolution de la politique de gratuité des produits et services PF; • Suivi du coût de prestation auprès des formations sanitaires privées; • Faire une analyse du coût de la gratuité; • Mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation périodique.
--	---

Objectif d'engagement 4	Assurer la continuité des services de PF dans les situations de crise humanitaire.
Énoncé de l'objectif	Assurer un accès continu aux services de PF pour les populations y compris les adolescents et les jeunes vivant dans une situation de crise humanitaire de 2021-2025.
Calendrier	Début : Décembre 2021 Fin : Décembre 2025
Justification	La planification familiale sauve des vies. Ainsi garantir un accès continu à la planification familiale pour les populations vivant une situation de crise humanitaire est une nécessité reconnue et exprimée, à laquelle il est possible de répondre. Ces dernières années la Guinée a connu plusieurs situations de crise avec la survenue simultanée de nombreuses

	<p>épidémies (pandémie COVID-19, Maladie à Virus Ebola, fièvre Lassa, fièvre jaune, fièvre Marburg) responsables d'une perturbation de l'offre des soins et en particulier les services de planification familiale.</p> <p>Durant les crises humanitaires, on fait appel à des kits de santé reproductive normalisés conçus pour répondre à des profils de population dont la taille et les besoins varient. Ces kits contiennent des préservatifs, des contraceptifs oraux, injectables, des dispositifs intra-utérins et des contraceptifs d'urgence.</p> <p>Le dispositif minimum d'urgence (DMU) en santé reproductive actualisé en 2018 a permis de classer la planification familiale destinée à « éviter les grossesses non désirées » parmi les quatre principaux services cliniques pouvant sauver des vies.</p>
<p>Stratégies</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de coordination impliquant les acteurs du secteur humanitaire, tels que ceux qui travaillent sur la sécurité des produits contraceptifs ou de la santé reproductive en période de stabilité. - Élaboration d'un plan de contingence pour assurer la continuité des services PF ; - Formation de personnels à tous les niveaux du système de santé au Dispositif minimum d'urgence (DMU) et à la gestion des produits contraceptifs lors d'une situation d'urgence. - Pré-positionnement des kits DMU dans les formations sanitaires ; - Protection du personnel de santé, des clients et la communauté ; - Monitoring, suivi – évaluation ; - Communication pour le changement social et de comportement ; - Prise en compte SR/PF dans les plans nationaux de gestion du risque de catastrophe et de situation d'urgence ; - Identification des besoins, difficultés et imprévus pouvant survenir tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des approvisionnements d'urgence (y compris les contraceptifs) dans le système d'information de gestion logistique ; - Amélioration des mécanismes de coordination entre partenaires afin d'optimiser le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement dans les situations d'urgence ; - Décentralisation des stocks et pré-positionnement des fournitures essentielles ; - Appui au gouvernement à rétablir les services de planification familiale habituels dans les zones touchées par la situation de crise.
--	--

Pour ajouter des objectifs d'engagement supplémentaires, n'hésitez pas à copier les modèles ci-dessus. *Il n'y a pas de limite au nombre d'objectifs d'engagement.*

OBJECTIF FINANCIER :

Objectif d'engagement 5	Augmenter le financement de l'État pour l'achat des produits PF.
Énoncé de l'objectif	Augmenter le financement domestique pour l'achat des contraceptifs de 50 % à 70 % d'ici 2023 par le budget national de développement en allouant annuellement 10% du même budget.
Calendrier	D'octobre 2021 à Décembre 2023 <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : Élaboration de la stratégie de plaidoyer pour l'augmentation du budget national pour l'achat des contraceptifs ; - 2022 : Mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer pour l'augmentation du BND ; - 2023 : Allocation et exécution du budget.
Justification	Le financement des produits de contraception était assuré jusqu'en 2017 entièrement par les partenaires technique et financier que sont USAID et UNFPA. Cependant, dans le cadre de « l'indépendance

	<p>contraceptive » Il est recommandé que les Gouvernements assurent l’achat des contraceptifs. Suite aux engagements pris par l’État lors du sommet de Londres en 2017 chaque année.</p> <p>Le gouvernement débourse plus 13 000 000 000 GNF pour l'achat des contraceptifs depuis 2018 ce qui représente plus de 50 % des besoins. Pour arriver à l’objectif de 75% un effort supplémentaire est demandé à l’État. Il faudra envisager un fort plaidoyer sur l'allocation budgétaire dans le cadre du besoin budgétaire total pour la PF, celles-ci peuvent être utilisées pour informer la budgétisation et la planification.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Création Comité de plaidoyer pour s’assurer que les efforts d’augmentation annuelle du TCPm (2%) sont prises en compte, lors de l’exercice budgétaire de l’année et que les montants soient effectivement déboursés pour l’achat des intrants en PF; • Formation des membres du comité en technique de plaidoyer; • Engagement de processus de plaidoyer auprès des décideurs politiques (Gouvernement : Primature, Ministère de la Santé, Ministère des Finances, Ministère du Budget, Ministère de décentralisation et Assemblée Nationale) pour la mobilisation des ressources endogènes; • Faire le suivi du financement allouer à l’achat des contraceptifs.

3. PROCESSUS DE CONSULTATION DE L'ENGAGEMENT

La Guinée à l'instar des autres pays du Partenariat de Ouagadougou (PO), doit élaborer ses nouveaux engagements en matière de PF à l'Horizon 2030. Une fois les engagements pris, ils devaient être mis en œuvre par le biais d'actions concrètes d'où la nécessité d'en faire le suivi. Dans cette perspective, les pays membres du Partenariat ont convenu à l'unanimité d'adopter un mécanisme dénommé « Motion Tracker » pour le suivi des engagements pris par leurs gouvernements. Au regard du succès de ce mécanisme qui avait été expérimenté dans trois pays pilotes, l'outil a été mis en échelle dans les neuf pays du PO pour le suivi des engagements. Un atelier régional a été organisé en mars 2021 à Abidjan sur l'orientation du Motion Tracker et le renforcement des capacités des Organisations Neutres (ON) sélectionnées dans les neuf pays du PO pour l'introduction et la mise en œuvre du Motion Tracker dans les différents pays.

À la suite de cet atelier Une réunion de restitution regroupant la Direction Nationale de la Santé Familiale Nutrition et l'ensemble des partenaires a été organisée en avril 2021. Puis le pays a procédé à la mise en place d'un comité national d'élaboration des nouveaux des engagements pour la PF qui a pour mission d'élaborer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des nouveaux engagements pour promotion de la PF. Ce comité est multisectoriel et inclus l'ensemble des intervenants sur la SR/PF au niveau national. Un groupe technique du comité assisté par la FOSAD a proposé une feuille route nationale sur le processus de réengagement du pays qui a été partagé et validé par le comité et l'UCPO.

La mise en œuvre de la feuille de route a été conduite par le comité national de réengagement et c'est dans cette dynamique qu'un atelier de cinq jours sur l'élaboration des engagements a été organisé avec une approche inclusive et participative jusqu'à son terme et dont les objectifs étaient : i) la déconstruction des anciens engagements pour proposer des recommandations aux nouveaux engagements ; ii) la formulation des engagements FP2030 ; iii) et l'élaboration du plan de redevabilité. Les participants à ce processus sont entre autres : Les cadres Ministère de la Santé, les Ministères de l'Éducation, des Finances, de la Jeunesse et l'Action sociale ; les partenaires : UNFPA,

USAID, HP+, les OSC, les Jeunes Ambassadeurs. Le draft du formulaire d'engagement sera partagé avec le cabinet du MS et tous les membres du comité de réengagement ainsi qu'à l'UCPO et FP2030 pour inputs et commentaires avant procéder à la validation des engagements et au lancement officiel.

4. APPROCHE DE REDEVABILITÉ DE L'ENGAGEMENT

4.1. Veuillez décrire l'**approche de redevabilité** de votre pays pour les engagements FP2030. Dans votre description, veuillez répondre aux questions suivantes;

a. Quelles plateformes existantes et nouvelles seront utilisées pour suivre la progression des engagements ?

- Réunion trimestrielle de suivi des engagements par le Comité National d'Élaboration de nouveaux engagements pour la PF à l'horizon 2030.
- Les réunions de coordinations multi sectorielles (Trimestrielle)
- Comité Technique de Coordination (annuelle)
- Comité Technique Régional de Santé (Semestrielle)
- Comité Technique Préfectoral de Santé (Semestrielle)
- Réunion Annuelle du Partenariat de Ouagadougou (RAPO)
- Réunion Annuelle de FP2030
- Les sites web du Ministère de la Santé, du partenariat de Ouagadougou, FP2030.
- Les associations professionnelles (SOGGO, ASFEGUI);
- Groupe technique de travail SRMNIAN.

b. Quels outils/mécanismes de redevabilité seront utilisés pour suivre les engagements ?

- Track20 ;
- Motion Tracker;
- Plan de suivi évaluation du PANB ;
- Tableau de bord du PANB;
- DHIS2;
- eSIGL

c. Quels mécanismes de redevabilité sociale seront utilisés au plan infranational ?

Les OSC seront placées au cœur des activités de la PF (plaidoyers, prometteurs, bénéficiaires, participations aux différentes réunions et forums pour favoriser une interaction et des échanges).

d. Comment votre approche de redevabilité élève-t-elle le rôle des partenaires de la société civile et comment seront-ils engagés dans le suivi de la progression des engagements ?

L'application de cette approche permettra de renforcer le pouvoir de la société civile à réaliser les activités de plaidoyer et de suivi dans la mise en œuvre des engagements. La société civile participera activement à toutes les réunions du comité national d'engagement, et participera à la collecte, l'analyse et la diffusion des données de suivi des engagements.

e. Comment votre pays garantira-t-il la visibilité et la transparence dans le partage des informations sur les progrès réalisés par le pays pour respecter ses engagements ?

Rendre les données disponibles à travers :

- Les annuaires statistiques
- Les sites web du Ministère de la Santé
- Introduction d'un bulletin d'information périodique
- Publication des rapports d'activités
- Dissémination des résultats au niveau national et international

f. Comment allez-vous aligner le processus de redevabilité de FP2030 sur les autres processus nationaux de suivi des autres engagements du pays, tels que Chaque femme, chaque enfant (EWEC), la CIPD+25, le GFF, etc. :

Utilisation des documents stratégiques du pays pour l'élaboration des engagements.

Utilisation du Motion Tracker comme outil de rappel et de suivi de tous les engagements pris par le pays.

Utilisation des outils de suivi (DHIS2, Track20) et de collecte des données.

Partager les données sur les plateformes du pays et de l'UCPO pour faciliter le suivi de la mise en œuvre des engagements par tous les partenaires.

4.2. Décrivez le processus du pays pour l'examen annuel (ou plus fréquent) des données sur les progrès et le partage de ces données avec les partenaires.

L'examen des données sur le progrès se fera comme suit :

- Collecte et analyse des données semestrielles quantitatives à travers le DHIS2, Track20 et des données sur le processus par le motion tracker
- Le partage de ces données se fera lors des réunions de suivi du comité national d'engagement.
- Le partage se fera également à travers les bulletins d'information, le site du ministère.
- Le partage au niveau des instances de coordination régionales et préfectorales.

4.3. Décrivez les mesures correctives à prendre au niveau du pays en cas d'absence de progrès ou de violations flagrantes de la santé et des droits sexuels et reproductifs, en 200 mots environ :

- En cas d'absence de progrès, Faire la revue des stratégies pour identifier les insuffisances et proposer des mesures correctives en vue d'améliorer la situation.
- En cas de violations flagrantes de la santé et des droits sexuels et reproductif, l'État va appliquer les sanctions conformément aux textes en vigueur ou en cas de nécessité renforcer la législation.

4.4. Décrivez comment l'approche de redevabilité ci-dessus sera financée :

- Financement par le Budget National de Développement (BND)
- Mobilisation des ressources domestiques (Banques, pétroliers Miniers, Téléphoniques etc.)
- Appui des PTFs.

4.5. Veuillez définir l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre complète de l'approche de redevabilité ci-dessus :

- Assistance technique sur la mise en place et l'utilisation du mécanisme de redevabilité et du motion tracker ;
- Assistance technique pour l'évaluation du mécanisme de redevabilité.

4.6. Toute autre information :

Une collaboration permanente avec tous les corps de contrôle (inspection générale de la santé) et toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du processus de redevabilité.

5. CALENDRIER DE LANCEMENT DE L'ENGAGEMENT

Validation des engagements : Octobre 2021.

Lancement officiel des nouveaux engagements : Novembre 2021.

Communication sur les nouveaux engagements : Novembre 2021.